

Dijon, le 27/11/2012



Objet : Règlement Local de Publicité

Madame, Monsieur,

Toutes les villes de l'agglomération dijonnaise sont invitées actuellement à écrire un Règlement Local de Publicité (RLP), ou à modifier l'existant dans le cas où elles en ont déjà un.

Nous nous permettons de vous écrire pour vous encourager à réfléchir sur l'impact de ce RLP. Il est couramment dit que la publicité est un vecteur de « croissance » via son incitation à la consommation. Mais de quelle « croissance » parle-t-on vraiment ? A qui profitent ces affiches de format 4X3 qui se répandent dans les rues ?

Nous vous donnons quelques pistes de réflexions :

- Qui s'affiche sur ces panneaux ? Avant tout des multinationales souvent implantées dans des paradis fiscaux. Les PME dijonnaises n'ont pas les moyens financiers de s'afficher ainsi pour vendre leurs produits.
- Dijon hébergera peut être la cité de la gastronomie, alors trouvez vous normal toutes ces publicités pour la « malbouffe ». Quel fast-food vos enfants ont ils vu sur le chemin de l'école aujourd'hui ? Quelle barre de chocolat ou quelle boisson sucrée ?
- L'alcool fait des dégâts, alors comment se fait-il que l'on voit sans arrêt des affiches pour de nombreux alcools forts, ou des bières destinées aux jeunes ?
- On parle de « transports en commun » ou de « transports alternatifs », mais comment inciter la population à se déplacer sans voiture quand partout des campagnes d'affichage leur vantent des voitures soit disant toujours plus performantes ?
- la publicité est avant tout une incitation à la surconsommation, ce qui provoque plus de déchets, ainsi que plus de « mal-être » pour les gens qui n'ont pas les moyens financiers d'acheter.
- Tout le monde sait qu'il faut éteindre l'éclairage quand on quitte une pièce. Vos administrés sont sûrement sensibilisés aux économies d'énergies, mais pourquoi seraient-ils motivés pour faire des efforts d'économie d'énergie alors que partout des panneaux publicitaires restent éclairés toute la nuit ?

Il n'existe aucune étude démontrant un impact positif global pour une ville d'avoir des panneaux de taille 4X3 dans les rues.

- Ces panneaux sont inesthétiques et défavorisent le tourisme.
- Ces panneaux publicitaires sont destinés prioritairement à être vus par les automobilistes. Savez-vous que selon l'article R418-4 du code de la route, les publicités sont interdites lorsqu'elles risquent de solliciter l'attention dans des conditions dangereuses pour la sécurité routière. Qui serait responsable lors d'un accident provoqué par un automobiliste distrait par une publicité ? vous ?

D'un point de vue financier, votre ville ne perdra pas beaucoup d'argent puisque la majorité des panneaux se trouvent sur des propriétés privées,. Quelques personnes perçoivent une rente avec ces panneaux alors que tout le monde les subit.

L'impossibilité des multinationales de s'afficher dans nos rues les poussera à s'afficher dans les médias locaux ; à chacun ensuite de « zapper » ou non ces médias.

Désirant vous envoyer une lettre courte, nous ne vous avons donné ici que quelques pistes de réflexions. Nous restons à votre disposition pour vous apporter davantage d'informations et pour discuter plus longuement de l'intérêt de la publicité dans la rue. L'association nationale Paysages de France (www.paysagesdefrance.org) peut vous apporter de nombreux conseils pour la rédaction de votre RLP. Sachez aussi que la ville de Quetigny fait office de référence nationale dans ce domaine.

Veuillez agréer Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Amisdelaterre21@gmail.com



**Les Amis
de la Terre
Côte-d'Or**

Destinataires :

AHUY, M. Jean-Claude DOUHAIT, mairie-ahuy@wanadoo.fr
BRESSEY-sur-TILLE, M. Patrick MOREAU, mairie-bressey@netcourrier.com
BRETENIERE, M. Alain LINGER, mairie.bretenieres@wanadoo.fr
CHENOVE, M. Jean ESMONIN, dg@mairie-chenove.fr
CHEVIGNY-St-SAUVEUR, M. Lucien BRENOT,
secretariatdumaire@chevigny-saint-sauveur.fr
CRIMOLOIS, M. François NOWOTNY, mairiecrimolois@wanadoo.fr
DAIX, Mme Dominique BEGIN-CLAUDET, mairie@daix.fr
DIJON, M. François REBSAMEN, frebsamen@ville-dijon.fr
FENAY, Mme Marie-Françoise PETEL, mairie@fenay.fr
FONTAINE-lès-DIJON, M. Patrick CHAPUIS, fontaine-les-dijon@wanadoo.fr
HAUTEVILLE-lès-DIJON, M. Jean-Pierre SOUMIER, mairie-hauteville@wanadoo.fr
LONGVIC, Mme Claude-Anne DARCIAUX, mairie@ville-longvic.fr
MAGNY-sur-TILLE, M. Nicolas BOURNY, secretariat.magny@wanadoo.fr
MARSANNAY-la-COTE, M. Jean-François GONDELLIER, ville@mairie-marsannaylacote.fr
NEUILLY-lès-DIJON, M. Pierre-Olivier LEFEBVRE, mairie@neuilly-les-dijon.fr
OUGES, M. Jean-Claude GIRARD, mairie.ouges@wanadoo.fr
PERRIGNY-lès-DIJON, M. Patrick BAUDEMONT, perrigny.les.dijonmairie@wanadoo.fr
PLOMBIERES-lès-DIJON, M. Jean-Paul HESSE, mairie@mairie-plombieres21.com
QUETIGNY, M. Michel BACHELARD, mairie@ville-quetigny.com
SAINT-APOLLINAIRE, M. Rémi DELATTE, contact@ville-st-apollinaire.fr
SENNECEY-lès-DIJON, M. Philippe BELLEVILLE, info.sennecey@wanadoo.fr
TALANT, M. Gilbert MENUT, services.mairie@talant.fr

Copie : presse